



Divorce ceder les parts du conjoint

Par **zmzm**, le **15/10/2008** à **14:47**

Bonjour,

Nous allons entamer une procédure de divorce par consentement mutuel. L'amour s'est éteint, l'entente ne se fait plus mais reste cordiale et nous souhaitons nous séparer en gardant des relations saines

pour le bien de nos enfants(2 garçons), L'appartement acheter à 65000 € il ya 7 ans il est estimé maintenant a 150 000€ il reste 49 000€ à rembourser,

- Ma femme renonce sa part est ce possible?
- Je veux reprendre le crédit seul.
- Quelle sont les solutions possibles pour ne pas vendre l'appartement et le garder pour le bien des enfants dans le futur.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **25/10/2008** à **18:36**

Il vous suffira de faire mentionner cet accord par votre avocat, dans la procédure de divorce, afin qu'il soit acté par le juge!

Si celui-ci valide cet accord, vous devrez en informer la banque.